

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-951

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	300 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
TOTAUX	0	300 000 000
SOLDE	-300 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 300 000 000 d'euros à l'action 02 « garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme 303 « immigration et asile ».

Alors qu'en 2017, la France a passé la cap des 100 000 réfugiés et qu'elle n'a que 40 000 places pour les accueillir, le gouvernement voudrait aujourd'hui augmenter la dotation de l'action « garantie de l'exercice du droit d'asile » au lieu d'allouer cette somme à l'action « lutte contre l'immigration irrégulière ».